



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Lignes: Ile-de-France

Question écrite n° 5244

### Texte de la question

M Pierre-Andre Wiltzer appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'urgente necessite d'ameliorer la desserte ferroviaire de la banlieue parisienne. Les usagers qui empruntent quotidiennement les trains de banlieue ont ete douloureusement sensibilises cet ete par l'accident de la gare de Lyon qui a fortement endeuille le departement de l'Essonne. Precedemment, le 29 fevrier 1988, un double accident mortel s'etait produit a la halte-gare de Gragny-Balisy, a Longjumeau, qui avait profondement bouleverse la population longjumelloise. Ces tragiques evenements ont fait naitre de serieuses preoccupations sur le sous-equipement actuel de certaines gares de banlieue en matiere de securite. En outre, la surcharge du reseau, l'irregularite du trafic et la vetuste du materiel roulant comme des batiments-voyageurs sont autant de problemes qui suscitent une inquietude croissante et legitime de nos concitoyens. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions sont envisagees, dans le cadre de la preparation du budget 1989 de la SNCF, pour pallier le retard pris dans les investissements en region parisienne. Plus generalement, il lui demande quelles sont les intentions de l'Etat pour mettre au point, en concertation avec les principales collectivites interessees, en particulier avec le conseil regional et les departements d'Ile-de-France, un plan general des transports en commun dans la region parisienne pour mieux faire face aux besoins actuels et futurs de la population.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, qui est avant tout ministre des usagers, veille attentivement a ce que les reseaux de transports, notamment en region parisienne, repondent aux attentes de leurs utilisateurs. Il s'agit de mettre l'accent tant sur la qualite du service rendu que sur une modernisation permanente des infrastructures et du materiel roulant. Qualite de service veut dire, en premier lieu, securite ; c'est la une exigence fondamentale et legitime des usagers. C'est pourquoi un programme d'action vient d'etre recemment adopte par le conseil d'administration de la SNCF pour consolider l'ensemble des maillons de la chaine de securite sur le reseau ferroviaire. Pour la banlieue, les priorites concerneront le triplement des voies entre Aubergenville et Epone, la realisation de la section gare de Lyon-Chatelet de la ligne D du RER, la suppression du tronc commun existant dans l'avant-gare de Paris-Nord et l'equipement de la ligne C du RER avec un systeme d'aide a la conduite et a la maintenance (SACEM). D'autre part, afin de permettre a la necessaire adaptation des transports collectifs de la region Ile-de-France aux besoins des usagers, les aides de l'Etat apportera pour la realisation d'infrastructures lourdes en Ile-de-France dans le cadre de la loi des finances pour 1989, seront sensiblement augmentees, les autorisations de programme passant de 281 a 306 millions de francs. Ces financements permettront de poursuivre les operations engagees, qu'il s'agisse du prolongement de la ligne de metro no 1 jusqu'a La Defense ou de la desserte d'Eurodisneyland, et de financer deux grandes operations : le Trans-Val-de-Marne, site propre pour autobus et le tramway de Saint-Denis-Bobigny, realisations qui permettront d'ameliorer significativement les liaisons de banlieue a banlieue. Enfin, le contrat Etat-Region Ile-de-France 1989-1993, en cours de negociation, contribuera au developpement en Ile-de-France d'un reseau de transports collectifs qui permettra a Paris et a la region Ile-de-France de jouer un role de premier plan dans le nouvel espace communautaire europeen. A cette fin, une

enveloppe globale de 7 milliards de francs est prévue, ce qui constitue une augmentation importante par rapport au précédent contrat de plan. Ces crédits permettront d'achever les opérations engagées au cours du Xe Plan, de créer des infrastructures nouvelles permettant de décharger la ligne A du RER et d'améliorer la desserte de différentes banlieues.

## Données clés

**Auteur :** [M. Wiltzer Pierre-Andr•](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5244

**Rubrique :** SnCF

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 14 novembre 1988, page 3211